

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard 01-40-58-75-00

Annonces 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 297

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

344 054 572 RCS Toulouse.

SEMHYDRO.

Forme : Société Anonyme.

Capital : 40000.00 EUR.

Adresse : 3, rue Dewoitine, Zac, 31700 Cornebarrieu.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : BEJIFLEX. S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 406.305 €. Siège social : 3, rue Dewoitine - Zone d'Activité Commerciale - 31700 CORNEBARRIEU. RCS TOULOUSE 323 265 462.

SEMHYDRO. S.A. au capital de 40.000 €. Siège social : 3, rue Dewoitine - Zone d'Activité Commerciale - 31700 CORNEBARRIEU. RCS TOULOUSE 344 054 572. **AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ SEMHYDRO PAR LA SOCIÉTÉ BEJIFLEX.**

1. Evaluation de l'actif et du passif de la société SEMHYDRO dont la transmission à la société BEJIFLEX est prévue : Montant de l'actif : 964.008 €. Montant du passif : 715.026 € d'où un actif net apporté de 248.982€. 2. Augmentation du capital de la société BEJIFLEX, société absorbante : 45.434,85 €. Toutefois, la société BEJIFLEX détenant 2.425 actions de la société SEMHYDRO, l'augmentation de capital résultant de la fusion ne s'élèverait qu'à la somme de 1.304,35 €. 3. Rapport d'échange : 1 action nouvelle de la société BEJIFLEX pour 11,96 actions de la société SEMHYDRO. 4. Montant prévu de la prime de fusion : 7.430,33 €. 5. Montant prévu du boni de fusion : 233.082,32 €. 6. Effet rétroactif au plan comptable et fiscal de la fusion : 1er janvier 2017. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société SEMHYDRO depuis la date du 1er janvier 2017 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par la société BEJIFLEX. 7. Dépôt du projet de fusion : Le projet de fusion établi le 12 mai 2017 a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse le 16 mai 2017 au nom de la société BEJIFLEX, Société Absorbante. Le projet de fusion établi le 12 mai 2017 a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse le 16 mai 2017 au nom de la société SEMHYDRO, Société Absorbée. Une demande de parution au BODACC a été faite en date du 16 mai 2017 compte tenu de l'impossibilité de mettre en ligne cet avis sur un site internet. Les créanciers des sociétés BEJIFLEX et SEMHYDRO dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition à la fusion dans les conditions prévues par la loi. Pour avis, le représentant légal.